

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2023 à 18h00

N°DCM2023.06.28/18

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Théo LOMBARD

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Conseillers votants : trente- trois.

## **Objet : Convention relative à l'utilisation des tables de tennis au sein de l'espace sportif et de loisirs Dominique Perrot**

Dans le cadre du plan 5000 équipements sportifs, porté dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Fédération Française de Tennis de Table et l'Agence Nationale du Sport finance la réalisation de tables de tennis de table en extérieur.

Afin de compléter les équipements de l'espace sportif et de loisirs Dominique Perrot, la commune va procéder à la construction et l'installation d'un site de pratique de tennis de table en extérieur sur la parcelle cadastrée section AE 299 sise au lieu-dit « Vers Livron » afin que le plus grand nombre puisse exercer une activité physique conviviale,

Cette installation sera utilisée par les clubs locaux ou en accès libre tant par les sportifs que par les enfants, les familles, les personnes en situation de handicap, les seniors, les collégiens ... et représentera une animation dans le quartier. A ce titre Monsieur le Maire a, conformément à la délégation qui lui a été donnée par délibération en date du 25 juin 2022, sollicité une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Cette demande de subvention doit s'accompagner d'une convention d'utilisation et d'animation, signée entre le porteur de projet et le club local afin de garantir une activité ouverte à tous, en particulier pour les publics féminin et seniors.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les termes de ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention tel que joint en annexe,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de participer au développement d'activités sportives et de loisirs sur son territoire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** les termes de la convention telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant nécessaire à sa bonne exécution.

Le Maire de La Roche Sur Foron  
Certifie que la publication prévue  
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 30 juin 2023  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 28 juin 2023

Le Secrétaire de séance  
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE

D.G.S.

